Au prince d'orange

13. 4. 1553

Pour ce que l'empereur monseigneur a donné charge au s.r de
boussu de mener une troupe de gens de chevalt, entre
lesquelz sa mate vous a choisi, je vous requiers et de l'ayre
de sa mate ordonne que ayez a ranger vrs bende soubz la
conduite du s.r de boussu.

Mon s.r darembergue. Je vous requiers et de la part de l'empereur
monseigneur ordonne que avecq la bende de vre charge ayez a vous
renger soubz la conduite du s.r de boussu. tirer la part. lobeyr.
lobeyr Et faire tout ce quil vous commandera pour le service de sa mate
suyvant la commission que luy en avons faict despescher. sans
y faire faulte. Atant. Mon s.r darembergue. nre s.r
vous ait en garde. De bruxelles le xiij.e jour d'avril
1553 apres pasques.

Post data. Nous ordonnons a vous lieutenant tres acertes que
vous tirez dez le lieu ou aurez passe a monstre le droit chemin
vers ayre en bonne dilligence sans aulcun sejour, prenant telles
gistes que puissez estre audit ayre au xviij.me de ce mois.
Et que estant illecq arrive, vous vous rengez soubz la
conduite dud. s.r de boussu. faisant tout ce quil vous
commandera. Et afin d'eviter les foulles par le chemin
vous vous trouverez personnellement pour mener vrs bende
en bon ordre avecq l'enseigne desployee, prenant regard
que ne s'escarte. Car en cas que plainte nous en
advienne vous vous pourrez tenir asseure que nous
nous en prendrons a vous.

ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE

Semblables adjonctions au prince d'orange
et Fredericque. / et arembergue.

Idem au conte darembergue de renger sa bende soubz le s.r de boussu. boussu et
[illegible]

Algemeen Rijksarchief van België
Audiëntie 1635/1
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7676